

L'Histoire des Arts et son évaluation en Troisième

Depuis deux ans, l'enseignement de l'Histoire des Arts est entré dans les pratiques pédagogiques du collège. Dès la session 2011 du D.N.B., l'évaluation est obligatoire pour tous les élèves de Troisième de collège et de L.P.

Les principaux textes officiels de cadrage de cet enseignement sont :

BO spécial du 28 août 2008 sur les programmes de collège : tous les programmes disciplinaires intègrent cet enseignement.

Encart au BO n°32 du 28 août 2008 concernant l'organisation de l'enseignement de l'Histoire des Arts,

Circulaire de la DEGESCO du 13 juillet 2009 sur les modalités de l'évaluation de l'Histoire des Arts au DNB

Dans chaque classe, Cet enseignement est conduit par plusieurs professeurs. Chaque professeur, devant sa classe, développe la thématique retenue en fonction du cadre chronologique d'Histoire de la classe considéré. Si les disciplines littéraires et artistiques sont impliquées de fait dans l'enseignement de l'Histoire des Arts, toutes les disciplines dont scientifiques sont concernées et peuvent y participer.

Cet enseignement ne se limite pas aux « Beaux Arts » ; il concerne aussi la poésie, la chanson, la « grande musique », les Arts Appliqués, le Cinéma, etc. Les œuvres rencontrées lors de voyages culturels ou/et linguistiques, de séances de ciné-club ont leur place dans cet enseignement. Toutes les œuvres d'art peuvent s'analyser sous des angles variés tels la littérature, les sciences, l'urbanisme ou l'économie.

Cet enseignement a pour finalité d'ouvrir les élèves à la diversité culturelle, de leur permettre de faire des ponts entre les enseignements des différentes disciplines. A partir de différentes approches, l'élève construit un « regard croisé » sur des œuvres d'Art. Il a aussi pour ambition de développer **l'autonomie des élèves**. Il s'intègre pleinement dans le Socle Commun de Connaissances et de Compétences ; il permet notamment de valider les compétences 1 « maîtrise de la langue », 5 « culture humaniste » et 7 « autonomie »...

Pluridisciplinaire par essence, cet enseignement nécessite un travail de concertation entre professeurs. Ce document, simple aide pratique et méthodologique pour l'évaluation de cet enseignement au D.N.B., ne préconise pas d'approches pédagogiques – elles sont laissées à la liberté des enseignants et aux disciplines – et ne présente pas une grille académique d'évaluation.

HISTOIRE DES ARTS EN TROISIEME :

Comme pour les autres niveaux scolaires de collège, en Troisième, l'enseignement de l'Histoire des Arts s'appuie sur une ou deux thématiques. Les équipes les *choisissent parmi celles proposés dans l'encart n°32 du BO du 28 août 2008*. Le XX^{ème} siècle est la période historique étudiée en classe de Troisième ; les œuvres appartiendront principalement à cette période. Ce cadre temporel n'interdit pas de faire référence à des œuvres antérieures si elles sont en résonance avec les œuvres étudiées.

Cet enseignement s'appuie sur des œuvres d'art connues et reconnues en tant que telles par le public et les historiens de l'art des différents champs artistiques, et non sur des documents historiques, comme par exemple des affiches de propagande.

La manière de comprendre les grandes œuvres de l'humanité varie selon le point de vue des sciences, des arts ou des lettres, bien souvent aussi, ils se complètent.

La mise en place de cet enseignement commence par :

- la constitution par classe d'une **équipe pédagogique** d'au moins deux professeurs acceptant de s'engager dans cet enseignement ;
- un temps de travail préliminaire de connaissance et de familiarisation avec les programmes disciplinaires des uns et des autres ;
- le **choix d'une thématique commune** ;
- la composition d'**un corpus commun d'œuvres** en lien avec la thématique choisie (*huit-dix œuvres appartenant à des champs artistiques variés*). Il n'est pas obligatoire que tous les professeurs travaillent toutes les œuvres du corpus. Chaque enseignant aborde dans son cours quand il le désire à son rythme, les œuvres du corpus avec les approches de sa discipline. D'autres œuvres peuvent compléter ce corpus si le professeur le désire.

Chaque œuvre retenue est travaillée dans le respect des approches disciplinaires par au moins deux professeurs. A partir de cours différents, l'élève construit un « regard croisé » sur l'œuvre, une synthèse qu'il présente lors de l'oral.

Le travail personnel de l'élève :

Il convient de présenter aux élèves de la nature et des modalités de cet enseignement et de son évaluation.

L'évaluation ne saurait être un simple exposé durant lequel l'élève récite son cours. Il est conseillé qu'il s'appuie sur un travail personnel, une production ou une performance musicale ou corporelle de l'élève ou d'un groupe d'élèves qui servira de base à l'oral.

Les équipes s'accordent sur la nature, la forme et la quantité du travail personnel que constituera cette activité. Cela peut être soit un travail de synthèse à propos d'une œuvre vue en classe dans plusieurs disciplines soit un travail de recherches personnelles autour d'une œuvre et d'un aspect de la thématique, si tant est que le travail ait été amorcé en classe. *La construction de ce travail est aidée durant l'année par les enseignants concernés par l'enseignement de l'Histoire des Arts.*

Ce travail peut prendre des formes très variées (exposé, power point, collage, prestation musicale, planche documentaire, vidéo, danse,). Ce travail modeste dans sa réalisation et dans le temps qu'il nécessite, est ambitieux par le nombre de compétences qu'il met en jeu (1, 3, 5 et 7).

Pour faciliter le travail des jurys, ces membres doivent avoir connaissance avant l'oral des œuvres concernées par les travaux des candidats.

MODALITES DE L'ORAL

Durée : 15 minutes au maximum.

L'oral est soit individuel, soit collectif. Dans ce dernier cas, la note sera individualisée pour chaque élève. Les modalités pratiques relèvent du chef d'établissement.

Les jurys se composent de deux professeurs dont l'un des deux doit impérativement être soit un professeur d'une discipline artistique, soit un professeur d'Histoire et de Géographie ; le second membre peut être un professeur de toute autre discipline, un professeur documentaliste ou un membre de l'équipe administrative. L'Histoire des Arts concerne toutes les disciplines et des professeurs qui ne sont pas impliqués dans cet enseignement pourront néanmoins être/ devenir membres du jury.

L'oral se compose de **deux parties distinctes**.

L'exposé :

Individuel ou en groupe, l'exposé d'une durée de cinq à sept minutes, porte soit sur une œuvre choisie librement par l'élève parmi celles vues en classe, rencontrées lors de sorties pédagogiques et qui a pu donner lieu à la réalisation d'un travail-support, soit sur

une œuvre donnée par le jury parmi celles travaillées durant l'année par au moins deux enseignants.

Le support est de nature variée : prestation musicale ou corporelle ; power point – qui peut permettre de **valider des items du B2i** ; production plastique personnelle ; exposé rédigé et illustré ; courte vidéo ; compte rendu d'une visite, d'un voyage culturel etc... Dans tous les cas, l'exposé comprend une description d'une œuvre, voire de deux.

Attention : La production ou la prestation produite par l'élève ne sont pas évaluées en tant que telles. En revanche, elles peuvent l'être dans un cadre disciplinaire, en classe de Français, d'Histoire ou d'Arts Plastiques...

Le jury n'évaluera pas la qualité technique de la prestation ou de la production, mais la pertinence, les raisons de sa réalisation et de son choix par l'élève.

L'entretien :

D'une durée d'environ de cinq à sept minutes, l'entretien prolonge l'exposé de l'élève. Il doit permettre à l'élève de combler les manques de son exposé, de le compléter ou de l'enrichir. Par exemple, l'entretien permet de savoir pourquoi l'élève a choisi telle ou telle œuvre, s'il ne l'a pas déjà explicité ou bien de faire préciser le contexte historique et artistique qui a vu naître l'œuvre ou encore de présenter l'artiste. Il est également possible de demander au candidat de faire des relations entre l'œuvre choisie et une autre œuvre vue durant l'année, etc. On peut aussi interroger le candidat sur l'intérêt personnel qu'il retire de cet enseignement, sur son ressenti par rapport à une œuvre, etc.

Attention : L'opinion de l'élève sur l'œuvre ne doit pas intervenir dans la notation, l'évaluation porte sur des arguments explicatifs.

Le jury dispose du temps restant (de deux à cinq minutes) pour mettre une note et une appréciation qui tiennent compte des deux parties de cet oral.

Oral et programme

L'oral s'appuie sur les programmes de Troisième, et seulement sur ceux-ci. Le cadre de cet oral correspond à **des œuvres créées durant la période allant de 1910 à nos jours**. Ce cadre temporel doit être compris avec souplesse. Si au cours de son exposé, l'élève évoque des œuvres vues les années précédentes, il en sera félicité mais il ne peut pas être pénalisé s'il ne le fait pas ou s'il n'y parvient pas durant l'entretien. Le programme d'histoire englobe les évolutions sociales et culturelles ; ainsi on admettra par exemple qu'un élève parle de la musique baroque qui a été remise à la mode, revivifiée et popularisée via le cinéma à partir des années 70. De même, il peut travailler sur les représentations de l'antiquité dans le cinéma américain des années 60, sur l'Afrique à partir de la soul music, etc

Comme l'évaluation porte sur un oral, il conviendra d'éviter l'encyclopédisme, de pénaliser la simple lecture d'un exposé ou celle d'un power point. Le but d'un oral est d'intéresser, de convaincre le jury de l'intérêt de l'œuvre choisie et ce en dehors de tout jugement de goût particulier.

En d'autres termes, on ne note pas le choix d'une œuvre mais l'approche qu'un élève fera de celle-ci. L'opinion, la sensibilité de l'élève envers une œuvre ne doit pas être prise en considération dans l'évaluation ; le candidat a le droit de ne pas apprécier une œuvre reconnue mais il doit pouvoir expliciter en quoi cette œuvre est digne d'attention et pourquoi elle a retenu la sienne, même négativement.

DE QUELQUES CRITERES D'EVALUATION

L'évaluation repose sur **un ensemble de connaissances et de compétences** exprimées dans les compétences 1, 5 et 7 du socle. Le note accompagnant le BO n°32 du 28 août 2008 précise les attendus. Les attentes et les critères d'évaluation doivent être connus des élèves en amont de leur préparation.

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et méritera adaptations aux pratiques scolaires, aux élèves et aux attentes des équipes pédagogiques.

Quelque soit la liste des compétences retenues, il convient de valoriser la compétence 1 « **s'exprimer à l'oral** » ainsi que la compétence 7 « **autonomie et initiative** » que révèle le travail personnel de l'élève, en leur attribuant entre un tiers et la moitié des points. 3

Lire une oeuvre (analyser et interpréter)

- **Décrire l'oeuvre** en utilisant un vocabulaire approprié : cadrage, point de vue, mise en scène, décor, attributs ; plans, perspective, lumière, ...
- **Identifier les éléments constitutifs** de l'oeuvre d'art (nature, formes, techniques, significations, thèmes, etc.) et avoir des notions de base sur les techniques de production des oeuvres.
- **Expliquer l'oeuvre** : interpréter et comprendre (significations, démarches de l'artiste, fonction et usage de l'oeuvre)
- **Discerner** entre les critères subjectifs et objectifs de l'analyse

Situer une oeuvre dans son contexte historique et culturel

- **Contexte historique** : Date de l'oeuvre ? Que se passe-t-il dans le pays où cette oeuvre est créée, dans la vie de l'artiste qui se reflète ou non dans l'oeuvre ? Mettre l'oeuvre ou les autres retenues en relation avec un ou des événements, des doctrines politiques majeurs (l'année 36, le nazisme, la guerre, l'essor de l'après-guerre...).
- **Contexte culturel** : appartenance à un mouvement, à un courant culturel ou artistique, connaître les caractères de styles du courant artistique auquel se rattache l'oeuvre (réalisme, cubisme, expressionnisme, charte d'Athènes, rock, pop music, etc...), mais aussi le contexte social (culture de masse, essor des télécommunications, public visé, lieu d'exposition, ..).

Effectuer des rapprochements

- **Citer** une ou des oeuvres en lien avec l'oeuvre présentée en **justifiant avec des arguments** précis le rapprochement (lieu, genre, forme, thème, etc.) :
 - rapprochement dans le même domaine artistique (ressemblances, différences..) ;
 - rapprochement avec un autre champ artistique ;
 - rapprochement entre des démarches d'artistes

S'exprimer à l'oral

- « **Prendre la parole en public** » : se présenter et s'adresser au jury, parler clairement et distinctement (voix, ton, débit, regard,..).
- Parler sans lire son texte, ou son power point.
- **Qualité** et précision **de l'expression** (vocabulaire, syntaxe, niveau de langue)
- gestion du **temps** imparti.
- « **Reformuler des propos prononcés par un tiers** » : aptitude à répondre aux questions posées ; comprendre les questions, les reformuler et y répondre.
- Qualité des **arguments proposés** lors de l'exposé comme de l'entretien.

Cette évaluation est le premier oral disciplinaire des élèves en situation d'examen. De ce fait, il a une forte charge émotionnelle qu'il faudra minimiser par une explication simple des enjeux de l'oral dès le début de l'année.

S'il y avait deux mots à retenir ce pourrait être le mot « **modestie** » avec en pendant des attentes plus qualitatives que quantitatives et le second mot serait « **bienveillance** » doublé d'exigences précises et ciblées à l'égard du candidat.

L'Inspectrice d'Académie-
Inspectrice Pédagogique Régionale



Catherine KEREVER
IA- IPR Arts plastiques

L'Inspecteur de l'Education nationale
Chargé de l'Enseignement Technique



Michel PIANA
IEN-ET Arts appliqués

L'Inspecteur d'Académie-
Inspecteur Pédagogique Régional



Dominique VARINOIS
IA-IPR Histoire Géographie